<u>Accueil en entretien:</u>

*mardis:

13h30-17h 8h30-11h45 & *mercredis:

13h30-17h 13h30-18h

*jeudis: *vendredis: 13h30-17h

*Autres créneaux, sur RDV

RELAIS PETITE ENFANCE

Maison de l'enfance 24 rue du stade à Hérimoncourt

Tél: 03 81 36 76 25

francas.ramherimoncourt@orange.fr

Les temps d'échanges et de rencontres:

Les mardis, jeudis et vendredis. Voir planning en page 2











Bulletin de: Sept- octobre

Le journal du Relais petite enfance

Villes concernées: *Abbévillers

*Communes du Lomont * Dasle

*Hérimoncourt *Seloncourt *Vandoncourt



Journal lisible sur les sites internet municipaux.

Page Facebook: Relais Assistantes Maternelles d'Hérimoncourt .

Bonjour Mesdames, Messieurs

L'ordonnance relative aux services aux familles, datée du 19 mai 2021, transforme l'appellation des Relais Assistantes Maternelles (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE). Pour être en accord avec cette modification nationale, mon mail sera bientôt modifié; je vous en informerai.

Suite à l'engouement que vous avez témoigné lors des 2 premières éditions, les sept Relais petite enfance du secteur de Montbéliard et L'Isle-sur-le-Doubs ne pouvaient passer à côté d'une 3^e journée! Cette année encore, nous vous proposons de venir prendre soin de vous

le samedi 20/11/2021, à Valentignev

Voici les ateliers qui vous seront proposés:



- * FENG SHUI (technique pour harmoniser l'énergide votre maison et favoriser le bien-être et la santé de ses occupants)
 - ❖ DO IN (auto massage pour des moments de bien-être)

*** DANSES DU MONDE**

Afin de respecter les conditions sanitaires et d'éviter le rassemblement de tous les participants en même temps durant le repas, les ateliers vous seront proposés cette année en demi- journée, avec un temps convivial avant de se quitter, en fin de matinée puis en fin d'après-midi.

Notez cette date dès à présent dans vos agendas!



























Temps de rencontres et d'échanges

Ces animations sont gratuites, sans inscription préalable. L'enfant repartira avec sa production. Il s'agit de temps conviviaux et d'échanges, ouverts aux parents et aux professionnelles de la petite enfance, durant lesquels vous pourrez découvrir des idées d'activité à reproduire chez vous; que vous soyez assistante maternelle, garde à domicile ou parent.

ou parent.			
			Vendredi 03 septembre 9H 00
Ce planning est susceptible d'être modifié. Un rectificatif sera alors publié sur la page Facebook du Relais et envoyé par mail à votre demande.			Eveil artistique
			Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 7 septembre 9H 00	Mercredi 8 septembre 9H 00	Jeudi 9 septembre 9H 00	Vendredi 10 septembre 9H 00
Eveil artistique	Accueil libre	Eveil artistique	Patouilles
Seloncourt, Bâtiment la fonderie	locaux du relais	Blamont, salle du périscolaire Dans l'école	Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 14 septembre 9H 00	Mercredi 15 septembre 9H 00	Jeudi 16 septembre	Vendredi 17 septembre 9H 00
Eveil musical	Accueil libre		Eveil scientifique
Seloncourt, Bâtiment la fonderie	(vous disposez des jeux à votre guise)		Hérimoncourt,
Animé par Anne-kim Landoz-Henry du conservatoire de musique	Hérimoncourt, locaux du relais		locaux du relais
Mardi 21 septembre	Mercredi 22 septembre	Jeudi 23 septembre 9H 00	Vendredi 24 septembre 9H 00
Le matin: FERMETURE	FERMETURE	Accueil libre Hérimoncourt,	Eveil moteur
EXCEPTIONNELLE	EXCEPTIONNELLE	locaux du relais	Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 28 septembre 9H 00	Mercredi 29 septembre 9H 00	Jeudi 30 septembre 9H 00	
Eveil musical	Accueil libre	Accueil libre	Vendredi 01 octobre
Seloncourt, Bât. la fonderie Animé par	(vous disposez des jeux à votre guise)	(vous disposez des jeux à votre guise)	Eveil à l'imaginaire
Anne-kim Landoz-Henry du conservatoire de musique	Hérimoncourt, locaux du relais	Hérimoncourt, locaux du relais	(projection images relaxantes) Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 5 octobre 9H 00	Mercredi 6 octobre 9H 00	Jeudi 7 octobre	Vendredi 8 octobre 9H 00
Ouverture au monde	Accueil libre		Patouilles
Seloncourt, Bâtiment la fonderie	Hérimoncourt, locaux du relais		Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 12 octobre 9H 00	Mercredi 13 octobre 9H 00	Jeudi 14 octobre 9H 00	Vendredi 15 octobre 9H 00
Chansons	Accueil libre	E .0 4.4.	E .0 . 4.1.
Seloncourt, Bâtiment la fonderie Animé par	(vous disposez des jeux à votre guise)	Eveil artistique	Eveil scientifique
Anne-kim Landoz-Henry du conservatoire de musique	Hérimoncourt, locaux du relais	Blamont, salle du périscolaire Dans l'école	Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 19 octobre 9H 00	Mercredi 20 octobre 9H 00	Jeudi 21 octobre	Vendredi 22 octobre 9H 00
Motricité fine	Accueil libre		Eveil artistique
Seloncourt Bâtiment la fonderie	locaux du relais		Hérimoncourt, locaux du relais
Mardi 26 octobre 9H 00	Mercredi 27 octobre 9H 00	Jeudi 28 octobre 9H 00	Vendredi 29 octobre 9H 00
Eveil moteur	Accueil libre	Accueil libre	Ouverture au monde
Seloncourt, Bât. la fonderie	(vous disposez des jeux à votre guise) Hérimoncourt, locaux du relais	Hérimoncourt, locaux du relais	Hérimoncourt, locaux du relais
		1	

Informations professionnelles

Ordonnance n° 2021 du 19 mai 2021 RELATIVE AUX SERVICES AUX FAMILLES.

« Art.7. L. 2111-3-1.-Dans le cadre des modes d'accueil du jeune enfant mentionnés au I de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles, les professionnels prenant en charge les enfants peuvent administrer à ces derniers, notamment lorsqu'ils sont en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, et à la demande de leurs représentants légaux, des soins ou des traitements médicaux dès lors que cette administration peut être regardée comme un acte de la vie courante au sens des dispositions de l'article L. 313-26 du même code*, que ces soins ou traitements ont fait l'objet d'une prescription médicale et que le médecin prescripteur n'a pas expressément demandé

l'intervention d'un auxiliaire médical.

*=compte tenu de la nature du médicament, le mode de prise ne présente ni difficulté d'administration ni d'apprentissage particulier.

Une assistante maternelle peut donner un médicament et effectuer un soin si : 1/ le parent le lui demande

2/ s'il existe une ordonnance

3/ si cet acte ne nécessite pas l'intervention d'un auxiliaire médical (pas de compétence spéciale)

« Article 3 L. 421-4-II: Pendant les heures où il accueille des enfants en sa qualité d'assistant maternel, le nombre total de mineurs âgés de moins de onze ans simultanément sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel ne peut excéder six, dont au maximum quatre enfants de moins de trois ans. »

==> les enfants de plus de onze ans, dont ceux de l'assistante maternelle, ne sont plus comptabilisés dans les 6 mineurs autorisés en même temps sous son toit.



monenfant.fr évolue Votre compte

- Simplification du processus d'inscription des assistantes maternelles: ce nouveau parcours permet à l'assistante maternelle de s'inscrire elle-même sur le site, en quelques clics. il lui suffit de se munir de son agrément afin d'indiquer les données y figurant et de le télécharger. L'assistante maternelle peut ensuite compléter les informations concernant son cadre d'accueil. Les informations sur l'agrément seront vérifiées systématiquement par les modérateurs du site avant validation de l'inscription. Une fois celle-ci confirmée, l'assistante maternelle pourra mettre à jour ses informations depuis son espace connecté.
- Autonomie dans la mise à jour du profil des assistantes maternelles: elles disposent désormais d'une autonomie complète pour enrichir et modifier l'intégralité de leurs données. Si l'assistante maternelle a changé de nom, d'adresse e-mail ou encore de numéro de téléphone, elle n'est plus contrainte de passer par le conseil départemental pour modifier ces informations. Le processus gagne ainsi en simplicité et en réactivité.
- Un nouveau système de renseignement des disponibilités d'accueil : le système de disponibilités a lui aussi été revu pour se focaliser sur les places disponibles et horaires-types de travail. Ainsi, si l'assistante maternelle n'a pas de place disponible elle pourra l'indiquer et éviter d'être contactée inutilement par les parents.
- Respect de la vie privée : les assistantes maternelles ont désormais la possibilité de définir elles-mêmes leurs préférences d'affichage pour leurs coordonnées. Seul impératif : donner au moins un moyen de contact aux parents : numéro de téléphone fixe, portable ou adresse e-mail.

Fiabilité de la base de données : les comptes des assistantes maternelles déjà inscrites sur monenfant.fr sont conservés et migrés sur le nouveau système. Ces assistantes maternelles doivent seulement mettre à jour leurs informations et télécharger leur agrément sur leur espace. Ceci garantit la fiabilité de la nouvelle base de données,.

La refonte du parcours d'inscription et de mise à jour des informations des assistantes maternelles est effective à partir du 9 août 2021: à partir de cette date les assistantes maternelles qui n'ont pas encore de compte sur le portail monenfant.fr peuvent s'y inscrire elles-mêmes.

Aides sociales IRCEM

Nouveau!

Assistantes maternelles, vous bénéficiez, via votre caisse de prévoyance, d'actions sociales et de retraite, l'IRCEM, d'aides financières.

Il vous ai proposé désormais de réaliser en ligne votre diagnostic pour connaître les aides auxquelles vous êtes éligibles.



Concrètement, découvrez en 3 étapes à quelles aides vous pouvez prétendre :

- 1. Renseignez votre profil
- 2. Parmi différents thèmes, sélectionnez la ou les situation(s) qui vous concernent
- 3. Remplissez votre bilan financier

Les aides sociales auxquelles vous êtes éligibles vous seront automatiquement indiquées en fonction des résultats de votre diagnostic.

Les éléments de calcul sont donnés à titre indicatif. Ne sont valables que les calculs faits par leur service Action sociale (calcul du plafond de ressources et de montants d'aide) en application des règles de gestion et du budget dédié disponible. La décision ne peut faire l'objet d'aucune contestation. Si vous bénéficiez d'une aide sociale de l'IRCEM, celle-ci n'est pas imposable ni remboursable.

Les prestations d'Action Sociale ont pour objet d'aider les personnes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne. Ces aides attribuées par le Service Action Sociale du Groupe IRCEM interviennent sont accordées en fonction de chaque situation, selon les ressources du foyer, la nature de la difficulté rencontrée et sous réserve de remplir les conditions requises lors de l'étude de la demande.

Les éléments déclarés dans le bilan financier sont fournis à titre indicatif. La décision d'attribution ne deviendra définitive qu'au regard des données financières confirmées et calculées par le Service Action Sociale du Groupe IRCEM.

